

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 398-399-400**

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham tenue le 3 décembre 2018, les règlements numéro 398 modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme et concernant la modification d'une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet, numéro 399 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant la modification des limites d'une partie de la zone inondable de la rivière Nicolet ainsi que diverses dispositions et numéro 400 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 330 concernant les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain, ont été adoptés.

Ces règlements ont été approuvés par la MRC d'Arthabaska, le 12 décembre 2018.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 13 décembre 2018, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Ils peuvent être consultés au bureau municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham situé au 25, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 17 décembre 2018.

Christiane Leblanc
Directrice générale
Secrétaire trésorière